



Surendettement vente appartement

Par **branciforti christophe**, le **28/07/2017** à **15:28**

bonjour avec mon ex compagne nous avons achetés sous la loi de robien il y a 9 ans. nous sommes séparés mais n'avons pas fait la séparation du bien car nous nous entendons bien. maintenant je voudrais vendre mais entre temps elle s'est mise en surendettement. ma question est: est-ce que je risque d'être inquiète ou il faut faire la séparation avant. sachant qu'il est sous-évalué d'au moins 30000€ (crédit en cours) merci

Par **juajua**, le **11/08/2017** à **01:14**

bonjour, si vous avez l'accord de votre ex pour vendre le bien immobilier, vous n'aurez comme seul problème de trouver un acheteur... Dans le cadre du dossier de surendettement de votre ex, il est fort probable que la Commission de surendettement lui ait conseillé de vendre ses parts du bien immobilier pour rembourser ses créanciers... Vous n'aurez donc aucun problème et vous pourrez mettre en vente votre bien immobilier au prix souhaité... Il ne vous restera plus qu'à trouver l'acheteur...
Cordialement,